

Pays de la Loire, Vendée
Puyravault

Présentation du territoire de la Vallée de la Sèvre Niortaise dans le Marais poitevin

Références du dossier

Numéro de dossier : IA85001873

Date de l'enquête initiale : 2017

Date(s) de rédaction : 2025

Cadre de l'étude : inventaire topographique Vallée de la Sèvre Niortaise, Marais poitevin

Désignation

Aires d'études : Vallée de la Sèvre Niortaise, Marais poitevin

Milieu d'implantation :

Historique

Un territoire au carrefour de plusieurs sphères d'influence

Le territoire et les paysages traversés par la Sèvre Niortaise, résultent d'une histoire de plusieurs siècles au cours desquels l'homme les a largement modelés. Durant la préhistoire, les premières implantations humaines prennent pour appui les îles et presqu'îles qui affleurent alors au-dessus du golfe des Pictons envahi par la mer, comme l'ont révélé fouilles et prospections archéologiques sur lesquelles nous reviendrons. Ces premiers établissements, remontant en particulier au Néolithique, se poursuivent ou se multiplient à l'époque gauloise puis romaine, tandis que le golfe commence à se combler, les marais à s'affermir. Ce sont également sur les terres hautes que s'installent les premiers établissements religieux au début du Moyen Âge puis après l'an Mil : églises, prieurés, chapelles, commanderies et même des abbayes (en plus de celles établies à proximité, comme Maillezais, Nieul-sur-l'Autise et Benon). Ces lieux de culte servent la plupart du temps de noyaux au développement des bourgs, toujours exclusivement sur les terres hautes.

De la même façon, les promontoires dominant la Sèvre et ses marais sont investis par les autorités féodales, qu'elles soient laïques ou religieuses, pour y implanter des seigneuries. Celles-ci se partagent les droits sur les marais et sur les eaux poissonneuses de la Sèvre. Le fleuve sert alors souvent de frontière entre les différentes sphères d'influence, mais il n'est pas rare non plus que celles-ci s'étendent sur les deux rives. Chapeautés par les comtes de Poitiers, ducs d'Aquitaine qui font don de marais et d'églises à l'occasion de fondations religieuses, les principaux détenteurs de l'autorité seigneuriale au Moyen Âge, et jusqu'à la Révolution, sont : le seigneur de Marans (titré marquis d'Aligre au 18^e siècle), celui de Charron et le commandeur de Puyravault, à l'ouest ; l'abbé puis évêque, en 1317, de Luçon (pour les marais de Choupeau, à Saint-Jean-de-Liversay) et le comte de Benon au sud ; l'abbé puis évêque de Maillezais à Maillé, Taugon et La Ronde ; l'abbesse de Notre-Dame de Saintes à Vix ; l'abbaye de Saint-Maixent à Damvix ; enfin, en amont et plus proche de Niort et de son donjon, les seigneurs de Benet, d'Arçais, du Vanneau, d'Irleau, de Sansais, de Coulon et de Magné. Au Bas Moyen Âge, les territoires ainsi contrôlés sont englobés dans les circonscriptions de l'administration royale naissante, et la Sèvre Niortaise sert de séparation entre les provinces du Poitou et d'Aunis, sans compter une enclave saintongeaise englobant Le Vanneau-Irleau, Sansais et Magné.

Au cours du Moyen Âge, et notamment à partir du 13^e siècle, certaines de ces petites agglomérations bénéficient de leur position sur les bords de la Sèvre Niortaise pour développer une activité portuaire, en lien avec le commerce fluvial alors en plein essor entre Niort, Marans, la côte et La Rochelle. En 1377, la décision du duc Jean de Berry de créer un impôt ou "coutume" destiné à financer l'aménagement du port de Niort, mentionne plusieurs de ces ports et bourgs, habités par la modeste paysannerie. L'essentiel de l'économie locale se concentre cependant sur une activité de subsistance, entre artisanat local, céréaliculture, viticulture et élevage sur les terres hautes calcaires, aux rendements moins élevés, d'une part ; pêche, chasse, cueillette de bois et de roseau dans les marais, d'autre part. Ces derniers sont davantage investis par les communautés d'habitants à la faveur de l'affaiblissement seigneurial des 14^e et 15^e siècles, lorsqu'elles se font octroyer par les seigneurs des parts plus ou moins importantes de marais. Celles-ci forment alors des marais communaux

dont l'usage collectif, pour l'élevage et la coupe de la végétation, s'avère essentiel en complément des activités agricoles individuelles.

Des marais desséchés aux 13e et 17e siècles

La situation évolue cependant dès la fin du 12e siècle et au début du 13e dans la partie occidentale du Marais poitevin. Tandis que l'ancien golfe marin est désormais comblé, mais que la marée et les tempêtes continuent à faire subir leurs effets, la proximité avec la baie de l'Aiguillon permet d'envisager le dessèchement de vastes espaces de part et d'autre de la Sèvre Niortaise. Les principaux établissements religieux de la région s'y emploient, notamment les abbayes de Maillezais, de Moreilles et de Saint-Michel-en-l'Herm, mais aussi, plus proches de la Sèvre, l'abbaye de Charron et la commanderie de Puyravault. Des milliers d'hectares sont ainsi mis à l'abri de l'inondation à Charron, Marans, Puyravault et Sainte-Radégonde-des-Noyers, à l'aide d'une part de digues enserrant la Sèvre Niortaise, d'autre part d'une première ligne de digues à la mer, autour de la baie de l'Aiguillon. Ces efforts sont mis à bas par la guerre de Cent Ans et surtout par les guerres de Religion, particulièrement virulentes en ce pays en grande partie gagné par le protestantisme. A quelques encablures de La Rochelle, les places de Marans, Maillé-Maillezais, Benet ou encore Magné sont prises et reprises par les catholiques et les huguenots, aucune des églises du secteur n'échappant par ailleurs aux destructions. Les pouvoirs locaux en sortent aussi affaiblis que le système de dessèchement. La perte du titre épiscopal par l'abbaye de Maillezais en 1648, au profit de La Rochelle, en est une illustration.

Le salut arrive au 17e siècle avec la remise en état des anciens dessèchements et la conquête de nouvelles terres sur les eaux. S'appuyant sur l'édit de 1599 pris par le roi Henri IV, de riches investisseurs, hollandais puis français, fontenaisiens, poitevins, rochelais, parisiens, se constituent en syndicats de propriétaires ayant pour mission de faire élever les nouvelles digues et de creuser les nouveaux canaux. Au préalable, les seigneurs locaux (évêques de Luçon et de Maillezais, commandeur de Puyravault, comte de Marans, abbesse de Saintes) leur transfèrent la propriété desdits marais. Les puissantes sociétés de dessèchement ainsi créées deviennent, et sont encore de nos jours, des acteurs majeurs dans la gestion et l'exploitation du Marais poitevin. Les nouvelles digues transpercent le paysage, les canaux délimitent les nouvelles grandes cabanes, et la ligne de digues à la mer avance encore vers l'ouest, au détriment des vases de la baie de l'Aiguillon. Ce mouvement est complété dans la seconde moitié du 18e siècle par d'autres actions de poldérisation autour de l'embouchure de la Sèvre Niortaise.

Ces différentes initiatives donnent aussi l'occasion au pouvoir royal de manifester son autorité. Il s'agit cependant pour lui d'encourager et d'encadrer par la loi les travaux, non pas de les mener directement. L'édit de 1599 et ceux qui le suivent dans la première moitié du 17e siècle, sont adoptés dans cet esprit. Représentants du roi dans les provinces d'Aunis et du Poitou, les intendants veillent à la bonne tenue des marais (l'un d'eux effectuant même une grande visite des lieux en 1675) et n'interviennent directement que dans le cas de canaux d'intérêt général comme le canal des Cinq Abbés et le Contrebot de Vix. De toute façon, la partition entre les deux provinces (en y ajoutant l'enclave saintongeaise) ne facilite guère une vision globale du territoire par l'Etat.

Le fleuve, les marais qui l'encadrent immédiatement et ceux qui s'étendent en amont de Maillé et La Ronde, sont tenus à l'écart de ces grands travaux. Les premiers, étranglés par les digues qui les ensèrent de chaque côté, ont pour vocation de servir de zone d'expansion des crues en hiver, de réserve d'eau en été. Les seconds sont bien trop éloignés de la baie de l'Aiguillon pour que l'on puisse envisager leur dessèchement. Des tentatives ont bien eu lieu entre Coulon, la Garette et Damvix, en vain. Les marais mouillés restent en grande partie à l'état de vasières et de roselières inextricables, propices uniquement à la chasse et à la pêche. Les cartes de la région par l'ingénieur du roi Claude Masse, au début du 18e siècle, montrent toutefois de premiers aménagements réalisés par la population pour défricher ces espaces inondables. Les habitants commencent à creuser des fossés destinés à délimiter des parcelles et à en surélever la surface à l'aide de la terre excavée, parcelles ensuite exploitées en jardins ("mottes") ou en bois ("terrées").

L'aménagement des marais mouillés au 19e siècle

La situation n'évolue que marginalement à la Révolution : les marais desséchés appartiennent pour la plupart à des notables urbains peu concernés par la saisie des biens nationaux, de même que la petite paysannerie détentrice des marais mouillés qui n'intéressaient guère les seigneurs. En 1790, les communes succèdent dans les mêmes limites aux paroisses, et la Sèvre Niortaise est adoptée comme frontière entre les nouveaux départements de la Vendée (qui tire son nom d'un des affluents du fleuve) et de la Charente-Inférieure. La commune de Marans fait toutefois exception, en reprenant l'emprise de l'ancien comté, à cheval sur la Sèvre. De même, en amont, les deux rives de la Sèvre Niortaise se retrouvent englobées dans le nouveau département des Deux-Sèvres. Là, à son cours majeur, on préfère d'anciennes limites seigneuriales, elles-mêmes calquées sur d'antiques bras du fleuve, pour séparer Vendée et Deux-Sèvres d'une part, Deux-Sèvres et Charente-Inférieure d'autre part, entre La Ronde, Damvix, Benet, Coulon et Arçais.

Cet éclatement entre trois départements (avant, bien plus tard, la création des régions Pays de la Loire et Poitou-Charentes puis Nouvelle-Aquitaine) semble alors devoir faire perdurer la complexité d'intervention pour les services de l'Etat. C'est sans compter, sous la Révolution et surtout le premier Empire, puis sous la Restauration et surtout la monarchie de Juillet, l'adoption de plusieurs textes législatifs, en particulier le décret du 29 mai 1808 concernant la police générale sur la Sèvre Niortaise, qui désigne le préfet des Deux-Sèvres comme pilote des opérations ; et l'ordonnance du 24 août 1833 portant

création de syndicats de propriétaires des marais mouillés organisés uniformément dans chacun des trois départements. Ces textes donnent le coup d'envoi d'une nouvelle phase d'aménagements, centrée cette fois-ci sur la Sèvre Niortaise elle-même et sur les marais mouillés. L'objectif est double : faciliter la navigation sur le fleuve pour développer le commerce fluvial qui y a encore cours entre Niort, Marans et la mer ; et favoriser l'évacuation de l'eau pour diminuer la fréquence et les effets des inondations dans les marais mouillés. Conçu et coordonné par les ingénieurs des Ponts et chaussées des Deux-Sèvres, un vaste programme d'aménagement est mis en œuvre tout au long du 19^e siècle, surtout dans les années 1850-1880, avec des prolongements jusque dans les années 1920-1930. La Sèvre est divisée en biefs par une suite de barrages éclusés, une armée de barrages mobiles permet de mieux réguler les niveaux d'eau en été comme en hiver, et les canaux parallèles au fleuve et ses canaux de redressement sont creusés. Une meilleure exploitation des marais mouillés est désormais possible, avec un essor de l'élevage notamment. L'activité des ports le long de la Sèvre Niortaise est florissante, Marans au premier chef.

De l'âge d'or du 19^e siècle aux nouveaux défis du 21^e

L'amélioration des conditions et du niveau de vie qui s'ensuit, notamment durant l'âge d'or des années 1850-1880, se traduit par une fièvre constructrice qui voit les fermes se multiplier le long de la Sèvre, et les bourgs grossir et se transformer sur les terres hautes. Jusqu'au début du XX^e siècle, les équipements et bâtiments publics se développent ou se modernisent, accompagnant la croissance démographique. Commerces et ateliers d'artisans peuplent les mêmes bourgs, reliés directement aux marais par les ports, les cours d'eau et les barques qui y circulent. Les marais desséchés semblent toutefois à l'écart de ce renouveau, se reposant sur des lauriers bicentennaires. Plus globalement, l'augmentation du nombre d'habitants ralentit dès la fin du 19^e siècle, sous les coups de l'exode rural. Dans l'entre-deux-guerres, la main-d'œuvre commence à manquer, tandis que la foule de petites exploitations familiales tournées vers l'élevage, est de moins en moins à même de relever le défi de l'entretien des marais mouillés. La fin promise des inondations apparaît de plus en plus utopique, comme le montrent les grandes crues de 1872, 1904, 1912 ou encore 1936. L'entretien des ouvrages, y compris dans les marais desséchés, est de plus en plus onéreux et pousse les syndicats de marais à se regrouper. L'Union des Marais mouillés (UMM) est ainsi créée en 1930.

Les enjeux techniques, économiques et démographiques demeurent identiques après 1945, et même s'amplifient. Au lendemain de la guerre, durant laquelle ils ont été le théâtre idéal, en raison de leur géographie, d'actions menées par la Résistance, les marais sont en mauvais état, de même que leurs ouvrages hydrauliques (canaux, digues, barrages). La main d'œuvre est insuffisante, les petites fermes sont mal armées face à la révolution de l'agriculture moderne, et les syndicats de marais manquent de financements à la hauteur des coûts induits par la nécessaire modernisation des ouvrages. Pendant les années 1950-1960, les principaux barrages éclusés sur la Sèvre, ses affluents et les grands canaux, sont reconstruits dans le cadre des Grands travaux des Marais de l'Ouest. Pour mener à bien de telles opérations, de nouveaux regroupements institutionnels s'imposent (on ne compte pas moins de 41 syndicats de marais différents), aboutissant à la création de structures comme le Syndicat mixte Vendée-Sèvre-Autise auquel les syndicats des marais desséchés côté Vendée délèguent la conduite des travaux. De l'autre côté des digues, la gestion des ouvrages des marais mouillés est partagée, en fonction de leur importance stratégique, entre l'UMM (ouvrages peints en bleu) et l'Etat (ouvrages peints en vert). Ce dernier passe finalement le relais à l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise (IIBSN), créée en 1987. A cet empilement administratif s'ajoutent en 1979 le Parc naturel régional du Marais poitevin, compétent en matière de protection de l'environnement et d'animation du territoire, et l'Etablissement public du Marais poitevin (EPMP), en charge depuis 2011 de la gestion de l'eau et de la biodiversité sur l'ensemble du bassin versant.

Leur action montre qu'une nouvelle dimension est désormais à l'œuvre dans les marais de la Sèvre Niortaise : la préservation de l'environnement. Tandis que l'agriculture moderne et productiviste règne dans les marais desséchés, mais aussi dans une partie des marais mouillés, via le remembrement et le drainage, des dispositifs nationaux ou internationaux comme Natura 2000 s'étendent sur les marais mouillés, proclamés "Site classé" en 2003, "Grand site de France" en 2010, sans oublier la labellisation du Marais poitevin en site Ramsar en 2023. Etroitement lié à ces préoccupations, le tourisme vert est en progression constante depuis les années 1980, héritier direct des premières excursions sur la Sèvre et dans les marais depuis Niort au début du XX^e siècle. Les ports autrefois commerçants de Coulon, Arçais, Damvix ou encore Le Mazeau deviennent les têtes de pont d'une économie nouvelle qui vient en partie sauver des marais mouillés de plus en plus désertés par l'agriculture. Ces dernières décennies, le volet historique et patrimonial de cette valorisation a pris de l'ampleur. Le patrimoine et l'architecture font partie des champs d'action du Parc naturel régional, et leur valeur est reconnue par des dispositifs comme les Petites Cités de Caractère (label attribué à Arçais en 2013, Coulon en 2015 et Marans en 2025). Au-delà des protections au titre des Monuments historiques sur une poignée d'édifices, il reste encore beaucoup à faire pour préserver et valoriser le patrimoine lié à la gestion hydraulique des marais.

Ces bouleversements, encore à l'œuvre de nos jours, n'occulent pas par ailleurs la persistance d'enjeux observés depuis des siècles, ainsi que l'ont rappelé la tempête Lothar en 1999, puis le tragique retour de la mer lors de la tempête Xynthia en 2010, mais aussi les sécheresses et les inondations récurrentes des années 2010-2020. L'entretien et l'amélioration des canaux, digues et autres ouvrages, dans les marais desséchés comme dans les marais mouillés, sont toujours d'une impérieuse nécessité, tout en appelant la mobilisation de moyens financiers sans cesse plus importants, au regard d'impératifs économiques eux aussi cruciaux. D'une rive à l'autre de la Sèvre Niortaise, de son entrée dans le Marais

poitevin à son embouchure, ces enjeux, accentués par les effets du dérèglement climatique, continuent à interroger l'avenir d'un territoire aussi singulier et de ses différentes composantes (terres hautes, marais mouillés et marais desséchés).

Description

Le Marais poitevin, deuxième plus grande zone humide de France, est un territoire à forte identité paysagère, environnementale et historique. Il est traversé par la Sèvre Niortaise qui en constitue la colonne vertébrale. Le fleuve participe à la richesse écologique mais aussi patrimoniale de cet espace unique, sans cesse modelé par l'homme.

D'une Sèvre Niortaise à l'autre

La Sèvre Niortaise est un fleuve côtier bien plus étendu que dans sa seule traversée du Marais poitevin : long de plus de 158 kilomètres, il prend sa source à l'est de Niort, sur la commune de Sepvret. De Sepvret à Niort, en dessinant des boucles sur plus de 50 kilomètres, la Sèvre Niortaise n'est pas navigable. Elle le devient dans le chef-lieu des Deux-Sèvres, au port situé au pied des anciennes chamoiseries Boinot.

À partir de là, la Sèvre Niortaise s'écoule sur plus de 100 kilomètres en direction de la baie de l'Aiguillon, via le Marais poitevin. Elle traverse 6 communes dans les Deux-Sèvres (Niort, Magné, Coulon, Sansais, Le Vanneau-Irleau, Arçais), 5 en Charente-Maritime (La Ronde, Taugon, Saint-Jean-de-Liversay, Marans et Charron), et 8 en Vendée (Benet, Le Mazeau, Damvix, Maillé, Vix, L'Ile-d'Elle, Sainte-Radégonde-des-Noyers et Puyravault).

À travers les marais mouillés

D'une commune à l'autre, la Sèvre Niortaise traverse une de ses principales entités paysagères du Marais poitevin : les marais "mouillés". Ainsi appelés parce qu'ils sont toujours inondables, ces marais sont situés de part et d'autre de la Sèvre et de ses affluents, surtout en amont de Damvix, mais aussi sur une bande de territoire plus ou moins étroite qui accompagne le fleuve jusqu'à la mer. Ces marais ont été aménagés à partir du 19^e siècle afin de faciliter l'écoulement de l'eau, notamment par la création de barrages pour étagier le niveau d'eau, et de canaux de redressement pour éviter certains méandres.

Avec ses affluents, le Mignon, les Autises et la Vendée, la Sèvre Niortaise constitue depuis cette époque le réseau "principal" des voies d'eau des marais mouillés (auquel viennent se greffer un réseau "secondaire" et un réseau "tertiaire d'intérêt collectif"). Pour une bonne gestion de son niveau d'eau et de sa navigabilité, la Sèvre est, comme ses affluents, divisée en une dizaine de biefs principaux, délimités par des barrages auxquels sont associées des écluses pour le passage des bateaux : barrages et écluses de Comporté et de la Roussille à Niort, des Bourdettes et de Bazouin à Damvix, des Enfrenau à Marans, du Brault à Charron...

Jusqu'à la baie de l'Aiguillon

À partir de Maillé et de La Ronde, la Sèvre et les marais mouillés sont encadrés par une ligne de digues édifiées au 17^e siècle pour protéger les marais situés de l'autre côté : les marais desséchés. Canaux et fossés rectilignes y drainent les terres vouées aujourd'hui principalement à la céréaliculture. Les principaux canaux de dessèchement convergent vers la baie de l'Aiguillon, au Brault, pour y déverser les eaux des marais desséchés, via des écluses ou des portes à flot.

Ils y retrouvent la Sèvre Niortaise, qui achemine de son côté l'eau des marais mouillés vers la mer. À Marans puis à Charron, Sainte-Radégonde-des-Noyers et Puyravault, autour des écluses du Brault, le fleuve dessine des derniers méandres, à travers des espaces plus maritimes que fluviaux, puis se jette dans la baie de l'Aiguillon.

Une composante de la richesse écologique du Marais poitevin

Axe structurant du Marais poitevin, la Sèvre Niortaise et ses rives recèlent une bonne part de sa richesse écologique. Depuis les prairies des marais mouillés jusqu'aux vasières de la baie de l'Aiguillon, elles abritent de nombreuses espèces animales et végétales remarquables. L'intégralité du parcours du fleuve est dès lors compris dans une ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) et dans la liste des sites Natura 2000. En amont de Maillé, la Sèvre traverse le site classé du Marais poitevin, et un arrêté de protection de biotope protège ses derniers kilomètres en amont du Brault.

Références documentaires

Documents figurés

- **BnF ; GE A 1199. 1767 : Plan général des marais mouillés et desséchés des provinces du bas Poitou, de l'Aunis et de la Saintonge, à prendre de la mer à Niort pour leur longueur et des Coteaux du Poitou à ceux d'Aunis pour leur largeur, par l'ingénieur Jacques Parent.**

1767 : Plan général des marais mouillés et desséchés des provinces du bas Poitou, de l'Aunis et de la Saintonge, à prendre de la mer à Niort pour leur longueur et des Coteaux du Poitou à ceux d'Aunis pour leur largeur, par l'ingénieur Jacques Parent. (Bibliothèque nationale de France ; Ge A 1199).

- **BnF, GE DD 2987. 1648 : Plan et description particuliere des maraits desseichés du petit Poictou avecq le partaige sur icelluy fait par le sieur Siette escuier conseiller ingenieur et geografe ordinaire du roy et controleur general des fortiffications de Daulfiné et Bresse, le 6 aoust 1648.**
1648 : Plan et description particuliere des maraits desseichés du petit Poictou avecq le partaige sur icelluy fait par le sieur Siette escuier conseiller ingenieur et geografe ordinaire du roy et controleur general des fortiffications de Daulfiné et Bresse, le 6 aoust 1648. (Bibliothèque nationale de France, GE DD 2987)
- **1701 : Carte contenant une partie du Bas Poitou et de l'Aunis où se trouve Marans et l'embouchure de la Sèvre Niortaise**, par Claude Masse. (Service historique de la Défense, J10C 1293, pièce 7).
- **1720, 29 octobre : Carte du 46e quarré de la generale des costes du Bas Poitou, païs d'Aunis, Saintonge et partie de la Basse Guienne...**, par Claude Masse. (Service Historique de la Défense de Vincennes ; J10C 1293, pièce 17).
- **1818, 30 septembre : carte itinéraire de la Sèvre Niortaise pour l'intelligence du projet général qui a pour but le perfectionnement de la navigation, la conservation des marais desséchés et le dessèchement des marais mouillés**, par l'ingénieur en chef des Ponts et chaussées François-Philippe Mesnager. (Archives départementales des Deux-Sèvres ; 3 S 17).
- Vues aériennes depuis 1945 sur le site internet de l'IGN www.geoportail.gouv.fr.

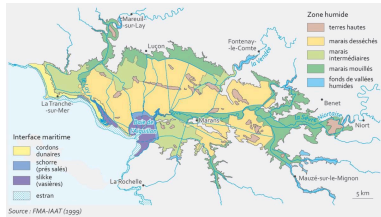
Bibliographie

- **Atlas du Marais poitevin, Etablissement public du Marais poitevin, 2015, 37 p.**
Atlas du Marais poitevin, Etablissement public du Marais poitevin, 2015, 37 p.
- CLOUZOT, Etienne. **Les marais de la Sèvre Niortaise et du Lay du Xe à la fin du XVIe siècle.** Paris : H. Champion éditeur ; Niort : L. Clouzot éditeur, 1904, 282 p.
- COURSAUD, Jean-Claude. MAR, Daniel. **Marais poitevin, les rives du passé.** Niort, éditions du Marmot, 2004.
- PORCHET, Guillaume. **La navigation sur la Sèvre Niortaise, des bateaux et des hommes.** La Roche-sur-Yon : CVRH, 2020, 320 p.
- SUIRE, Yannis. **L'histoire de l'environnement dans le Marais poitevin, seconde moitié du XVIe siècle - début du XXe siècle.** Thèse d'Ecole nationale des Chartres, 2002.
- SUIRE, Yannis. **Le Marais poitevin, une écohistorie du XVIe à l'aube du XXe siècle.** La Roche-sur-Yon : Centre vendéen de recherches historiques, 2006.

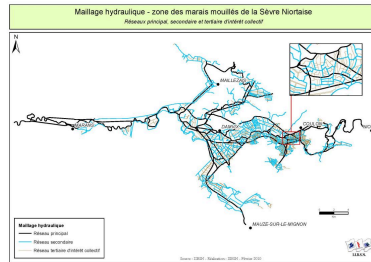
Liens web

- Découvrir et comprendre le Marais poitevin (film par le Parc régional du Marais poitevin, 2012). : <https://vimeo.com/55939891>

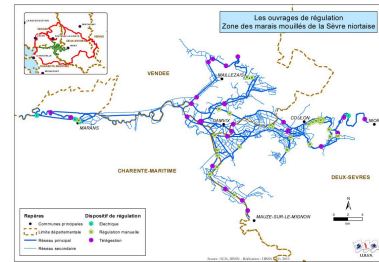
Illustrations



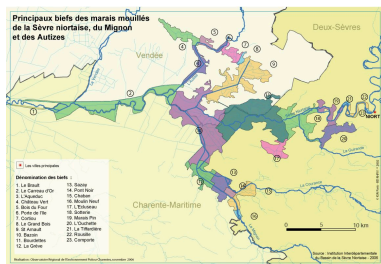
Carte des entités paysagères du Marais poitevin.
Phot. Yannis Suire
IVR52_20178500122NUCA



Carte du maillage hydraulique des marais mouillés du Marais poitevin (source : IIBSN).
Repro. Yannis Suire
IVR52_20178500119NUCA



Carte des ouvrages de régulation des marais mouillés de la Sèvre Niortaise (source : IIBSN).
Repro. Yannis Suire
IVR52_20178500120NUCA



Carte des principaux biefs des marais mouillés de la Sèvre niortaise, du Mignon et des Autizes (source : IIBSN).
Repro. Yannis Suire
IVR52_20178500121NUCA



La Sèvre Niortaise à Benet.
Phot. Yannis Suire
IVR52_20238501505NUCA



La Sèvre Niortaise au Mazeau.
Phot. Yannis Suire
IVR52_20238500242NUCA



La Sèvre Niortaise à Damvix.
Phot. Pierre-Bernard Fourny
IVR52_20228501090NUCA



La Sèvre Niortaise à Maillé.
Phot. Pierre-Bernard Fourny
IVR52_20218502070NUCA



La Sèvre Niortaise à Vix.
Phot. Yannis Suire
IVR52_20198503169NUCA



La Sèvre Niortaise à L'Île-d'Elle.
Phot. Pierre-Bernard Fourny
IVR52_20198502271NUCA



La Sèvre Niortaise à Sainte-Radégonde-des-Noyers.
Phot. Yannis Suire
IVR52_20188500396NUCA



L'embouchure de la Sèvre Niortaise à Puyravault.
Phot. Yannis Suire
IVR52_20188500310NUCA

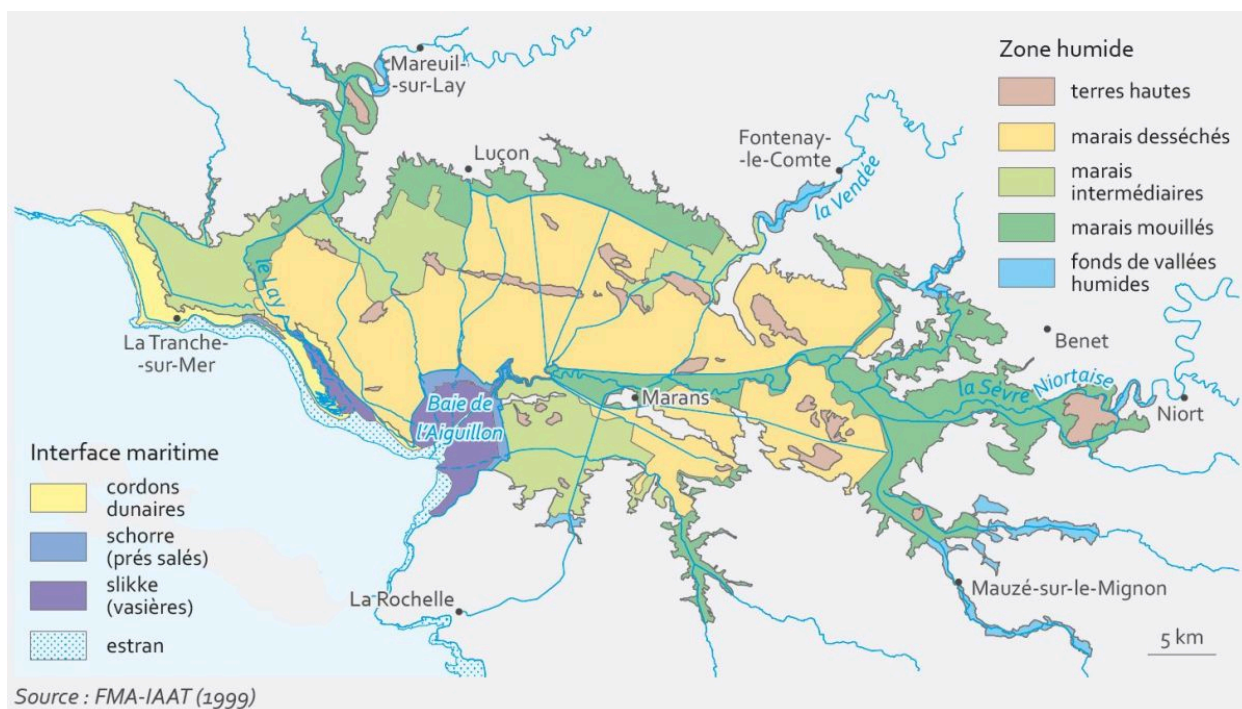
Dossiers liés

Dossier(s) de synthèse :

Benet : présentation de la commune (IA85003266) Pays de la Loire, Vendée, Benet
Damvix : présentation de la commune (IA85002747) Pays de la Loire, Vendée, Damvix
L'Île-d'Elle : présentation de la commune (IA85001992) Pays de la Loire, Vendée, L'Île-d'Elle
Le Mazeau : présentation de la commune (IA85003053) Pays de la Loire, Vendée, Le Mazeau
Maillé : présentation de la commune (IA85002444) Pays de la Loire, Vendée, Maillé
Puyravault : présentation de la commune (IA85001871) Pays de la Loire, Vendée, Puyravault
Sainte-Radégonde-des-Noyers : présentation de la commune (IA85001923) Pays de la Loire, Vendée, Sainte-Radégonde-des-Noyers
Vix : présentation de la commune (IA85002141) Pays de la Loire, Vendée, Vix
Barrages, vannes et écluses dans la vallée de la Sèvre Niortaise, Marais poitevin (IA85059691) Pays de la Loire, Vendée, Puyravault
Eglises, chapelles et abbayes des communes riveraines de la Sèvre Niortaise, Marais poitevin (IA85059693) Pays de la Loire, Vendée, Puyravault
Les moulins dans les communes riveraines de la Sèvre Niortaise, Marais poitevin (IA85059694) Pays de la Loire, Vendée, Puyravault
Les ports dans la vallée de la Sèvre Niortaise, Marais poitevin (IA85059692) Pays de la Loire, Vendée, Puyravault
Maisons, fermes : l'habitat dans les communes riveraines de la Sèvre Niortaise, Marais poitevin (IA85059695) Pays de la Loire, Vendée, Puyravault
Ponts, passerelles, bacs et gués dans la vallée de la Sèvre Niortaise, Marais poitevin (IA85059690) Pays de la Loire, Vendée, Puyravault
Présentation de l'opération d'inventaire du patrimoine de la Vallée de la Sèvre Niortaise dans le Marais poitevin (IA85001874) Pays de la Loire, Vendée, Puyravault
Sèvre Niortaise, objets non diffusables (IM85000696)

Auteur(s) du dossier : Yannis Suire

Copyright(s) : (c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée



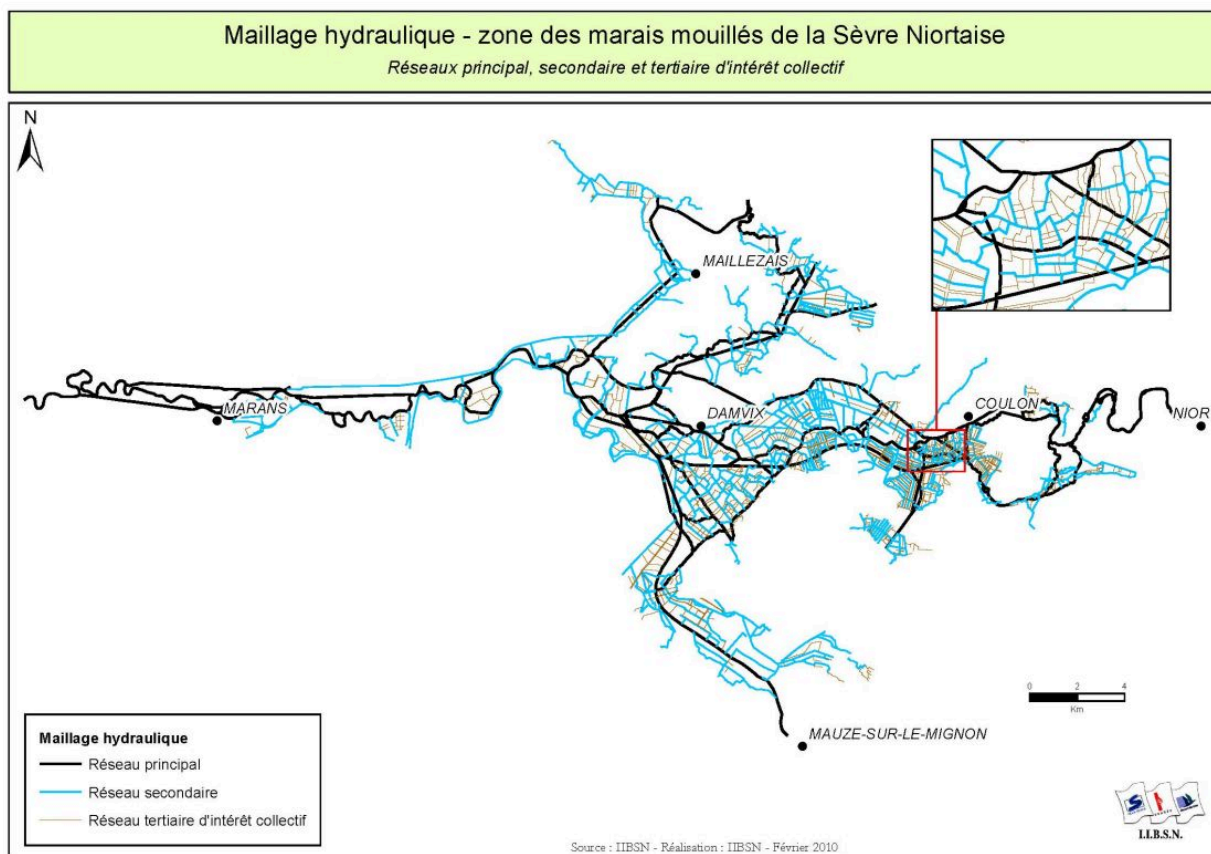
Carte des entités paysagères du Marais poitevin.

IVR52_20178500122NUCA

Auteur de l'illustration : Yannis Suire

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée
communication libre, reproduction soumise à autorisation



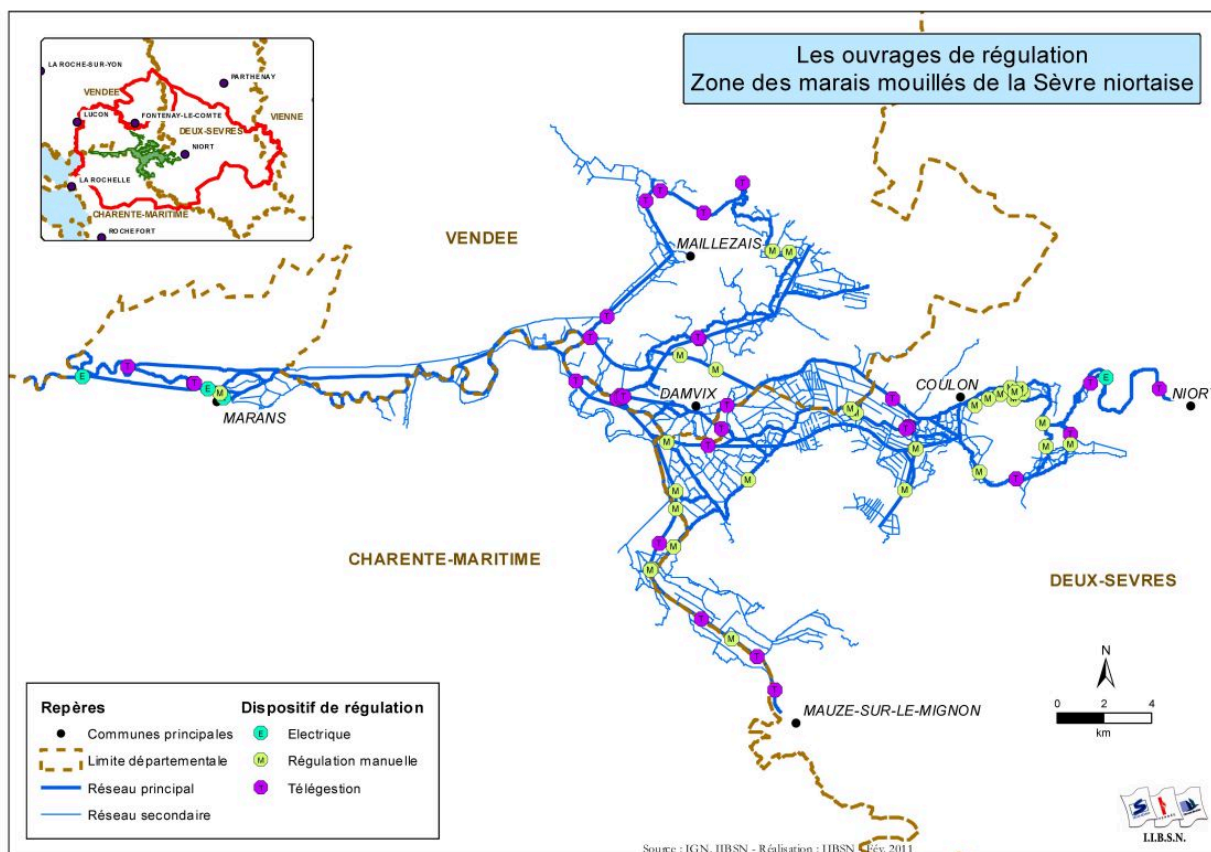
Carte du maillage hydraulique des marais mouillés du Marais poitevin (source : IIBSN).

IVR52_20178500119NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Yannis Suire

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée
communication libre, reproduction soumise à autorisation



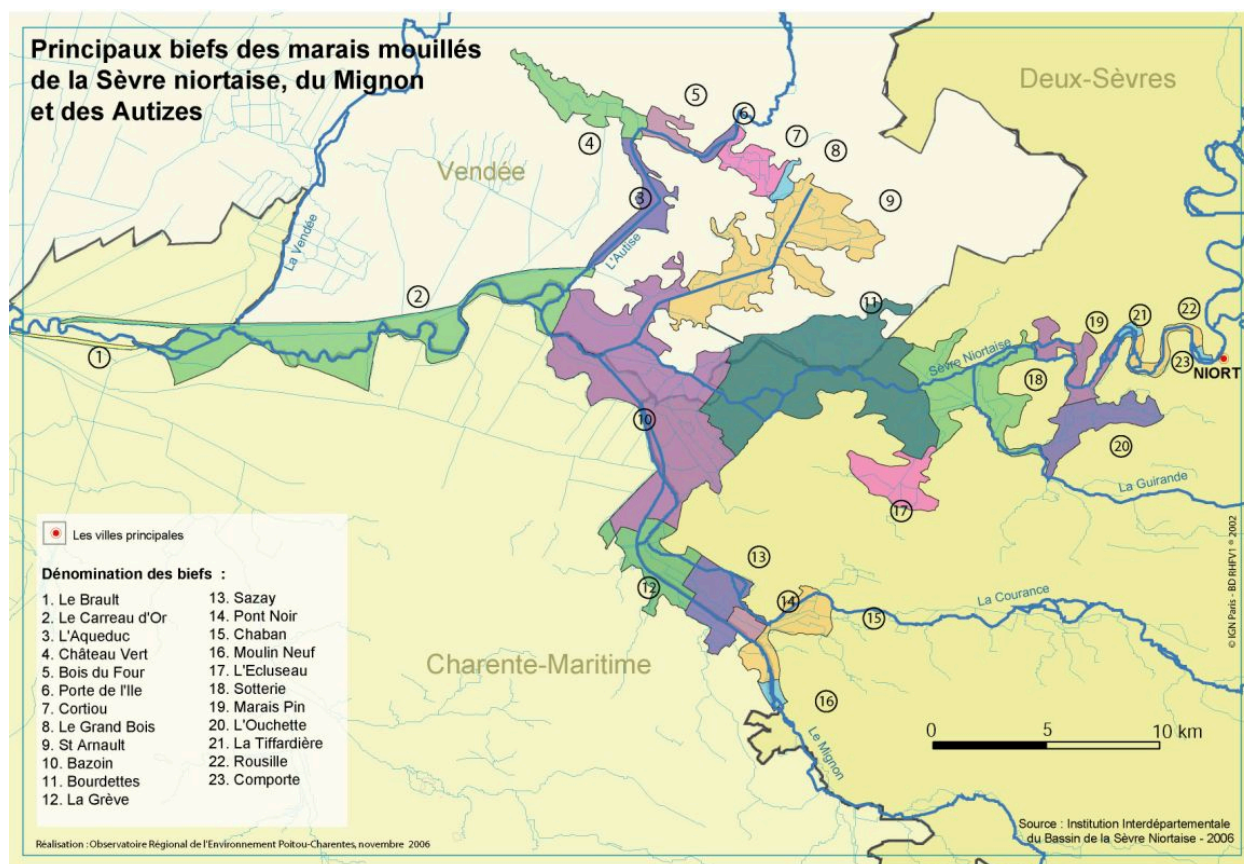
Carte des ouvrages de régulation des marais mouillés de la Sèvre Niortaise (source : IIBSN).

IVR52_20178500120NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Yannis Suire

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Carte des principaux biefs des marais mouillés de la Sèvre Niortaise, du Mignon et des Autizes (source : IIBSN).

IVR52_20178500121NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Yannis Suire

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée
communication libre, reproduction soumise à autorisation



La Sèvre Niortaise à Benet.

IVR52_20238501505NUCA

Auteur de l'illustration : Yannis Suire

Date de prise de vue : 2023

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée
communication libre, reproduction soumise à autorisation



La Sèvre Niortaise au Mazeau.

IVR52_20238500242NUCA

Auteur de l'illustration : Yannis Suire

Date de prise de vue : 2023

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée
communication libre, reproduction soumise à autorisation



La Sèvre Niortaise à Damvix.

IVR52_20228501090NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre-Bernard Fourny

Date de prise de vue : 2022

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général
communication libre, reproduction soumise à autorisation



La Sèvre Niortaise à Maillé.

IVR52_20218502070NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre-Bernard Fourny

Date de prise de vue : 2021

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général
communication libre, reproduction soumise à autorisation



La Sèvre Niortaise à Vix.

IVR52_20198503169NUCA

Auteur de l'illustration : Yannis Suire

Date de prise de vue : 2019

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée
communication libre, reproduction soumise à autorisation



La Sèvre Niortaise à L'Île-d'Elle.

IVR52_20198502271NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre-Bernard Fourny

Date de prise de vue : 2019

(c) Conseil départemental de la Vendée ; (c) Région Pays de la Loire - Inventaire général
communication libre, reproduction soumise à autorisation



La Sèvre Niortaise à Sainte-Radégonde-des-Noyers.

IVR52_20188500396NUCA

Auteur de l'illustration : Yannis Suire

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée
communication libre, reproduction soumise à autorisation



L'embouchure de la Sèvre Niortaise à Puyravault.

IVR52_20188500310NUCA

Auteur de l'illustration : Yannis Suire

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée
communication libre, reproduction soumise à autorisation